

## Cantal. De nouvelles règles de stationnement et circulation à Arpajon-sur-Cère

Il sera possible de se garer gratuitement pendant une heure mais sous certaines conditions.

Publié le 12 Avr 19 à 13:38



Deux agents communaux assermentés veilleront au respect de celui-ci en faisant preuve de pédagogie.

À partir **du lundi 15 avril 2019**, dans le cadre des premiers aménagements du programme cœur de ville mené par la commune, **le stationnement et la circulation changent**. Afin de répondre au besoin de rotation sur les places de stationnement en centre-ville, **la municipalité a choisi de conserver un stationnement gratuit mais d'en limiter la durée**. Suite à une étude urbaine et une étude concernant le stationnement, il apparaît que le nombre de places dans le bourg est suffisant mais qu'il n'y a pas assez de rotations sur celles-ci, notamment en centre-ville.

### Une heure gratuite

Concrètement cela se traduira par le fait que **55 places de stationnement en centre-ville réparties en 5 lieux du centre-ville sur un total de 267 places disponibles deviendront zone bleue**, c'est-à-dire que **le stationnement y sera gratuit mais limité à une heure**. Pour stationner sur ces places matérialisées par un emplacement peint en bleu, rien de plus simple, **il vous suffit d'apposer sous votre pare-brise un disque bleu de stationnement indiquant l'heure de votre arrivée**.

### Disques à poser sur le pare-brise

**Les disques sont à disposition gratuitement en mairie et chez les commerçants et sont distribués dans les boîtes aux lettres de tous les Arpajonnais**. La zone bleue sera active de 8 à 18 heures du lundi au vendredi, deux A.S.V.P. ont été formés au contrôle du stationnement en ville, les stationnements non réglementaires sont passibles d'une amende de 35 €. La place de la République a connu de premières modifications, s'inscrivant elles aussi dans le programme cœur de ville. Afin de sécuriser les abords de l'école, l'accès à la place de la République (sauf parking) est interdit (sauf riverains et bus). Le parking place de la République a été conservé mais son accès se fait désormais en sens unique par l'avenue Milhaud, la sortie quant à elle, se fait devant la mairie.

**La circulation autour du centre bourg sera également modifiée. Dans la rue Louis Dauzier, le même sens de circulation sera prolongé jusqu'à la rue Félix Ramond. Enfin, la traversée d'Arpajon-sur-Cère sera interdite aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes (sauf livraison locale et engins agricoles).**